20me Année. — N° 4457 Bureaux: rue Nain, 5 Un numéro: 15 centimes Bureaux: rue Nain, 5 Samedi 10 Juin 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

MOUVEMENT DE FONDS

8 JUIN

3 0/0.	68 37 1/2
4 1/2.	97 00
Emprunts (5 0/0). . . .	105 10

9 JUIN

(Service gouvernemental)

3 0/0.	68 35
4 1/2.	97 00
Emprunts (5 0/0)	104 95

Service particulier du Journal de Roubaix).

Actions	Banque de France	3660 00
»	Société générale	517 00
»	Crédit foncier de France	660 00
»	Chemins autrichiens	545 00
»	Lyon	967 00
»	Est	590 00
»	Ouest	645 00
»	Nord	1265 00
»	Midi	752 00
»	Suez	688 00
6 0/0	Péruvien	18 1/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	355 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour		25 26 0/0
Crédit Mobilier		142 00
Turc		12 95

DEPECHES COMMERCIALES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*

New-York, 9 juin.

Change sur Londres, 4.87 0/0; change sur Paris, 515 0/0
Valeur de l'or, 112 3/4
Café good fair, (la livre) 16 7/8
Café good Cargoes, (la livre) 17 3/8
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau Grymonprez :

Hâvre, 9 juin.

Cotons : Ventes 1,200 balles. Bonne demande, prix d'hier

Liverpool, 9 juin.

Cotons : Ventes 10,000 balles. Marché soutenu, livrable mou.

New-York, 9 juin.

Cotons : 11 3/4.
Recettes de 6 jours 10,000 b.

(Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix)

Liverpool, 9 juin.

Cotons : Ventes 10,000 b. Marché soutenu, Fernambourg 6 1/4; stock 10.49.

Hâvre, 9 juin.

Cotons : Ventes, 1,800 b. Marché ferme.

New-York, 9 juin.

Cotons 11 3/4.
Recettes 9,000 b.

ROUBAIX 9 JUIN 1876.

A propos de la loi municipale.

La question municipale va bientôt venir à l'ordre du jour de la Chambre des députés; mais, dès à présent, elle provoque des réflexions peu consolantes, peu rassurantes. Le Gouvernement avait cru sans doute faire une large concession en réclamant seulement la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton; il avait attesté toute sa bonne volonté, tout son désir de se mettre en accord avec la majorité républicaine, étant lui-même composé de républicains de raison ou de conviction. Ces excellentes intentions sont demeurées stériles. Un amendement suscité par M. Gambetta a été soumis à la signature des députés radicaux ou républicains modérés; il a déjà recueilli la signature de près de la moitié des députés.

Nous ne croyons pas qu'il surgisse de conflit, que la question de cabinet soit posée; tout s'arrangera dans des réunions extra-parlementaires; même nos lettres de Paris ainsi que les journaux d'hier soir signalent un accord intervenu entre le Gouvernement et la Commission. Mais ce n'est pas de ce détail que nous voulons nous préoccuper, car ce ne sont là que bruits parlementaires sujets à démenti. Ce qui nous préoccupe c'est de voir, en face de l'administration républicaine, formée par des hommes qui, comme nous venons de le dire, sont des républicains de raison ou de conviction, se dresser une majorité obéissant au mot d'ordre d'un des chefs de la révolution.

M. Gambetta, a dû, pour ne pas effaroucher les conservateurs auxquels il a la prétention de pouvoir faire un jour accepter son autorité, se tenir à l'écart lors du débat sur l'amnistie; il s'est effacé: et sans rompre avec ceux qui furent autrefois ses alliés, dont il n'a jamais voulu dénier officiellement l'alliance, il s'est tenu coi, votant timidement pour un projet d'amnistie partielle.

Aujourd'hui, voilà qu'il prend sa revanche, qu'il reparaît à la tête des républicains modérés et des radicaux coalisés. Après les élections générales, on disait généralement qu'il était le chef de la nouvelle majorité. Il ne voulut point user tout d'abord des avantages de la situation. Mais il eut soin de se faire nommer président de la commission du budget et voici qu'il a tenu à affirmer officiellement son autorité en dressant contre le projet du gouvernement cet amendement appuyé par un si grand nombre de députés.

Qu'on ne s'y méprenne pas: ce n'est point là seulement une question de doctrine ou si l'on veut une question organique, et c'est en vain que les signataires proclament hautement leur volonté de ne pas renverser le cabinet. La vérité est que l'opposition républicaine, ou si l'on veut la majorité républicaine, car les deux termes peuvent s'employer indifféremment suivant les circonstances, la vérité est que cette force parlementaire s'affirme pour la première fois et donne au gouvernement un sérieux avertissement. Cette force parlementaire est essentiellement décentralisatrice, mais au point de vue révolutionnaire. C'est avec elle que le gouvernement aura désormais à compter, quand il refusera les concessions que réclameront les républicains.

ALEXANDRE WATTEAU.

La *République française* s'étonnait hier que le 3e conseil de guerre puisse condamner à mort un assassin de la Commune coupable d'avoir tiré sur un Dominicain d'Arcueil. Elle trouvait déplorable qu'après cinq ans un procès de cette nature soit envoyé devant une juridiction exceptionnelle.

La *Presse* a le même étonnement naïf:

Nous ne pouvons laisser passer, au moins sans un profond regret, la condamnation capitale qu'un conseil de guerre vient de prononcer contre un soldat de la Commune. La peine de mort après cinq ans, même pour le crime dont était accusé ce condamné, nous eût paru en tout temps terrible; elle emprunte un caractère plus terrible encore aux circonstances dans lesquelles elles se produit, et forme un étrange et lugubre contraste avec les grâces qu'on a promises si solennellement et qu'on expédie si lentement. Il est fâcheux que la première sentence prononcée contre un insurgé, depuis que l'engagement d'user de clémence dans une large mesure a été pris, soit, si grand que paraisse le crime, une condamnation à mort.

Il paraît que le temps, qui ne fait pas revivre les victimes, diminue le crime des assassins. Quant à la juridiction exceptionnelle, dont le tort serait d'être exercée par des officiers qui n'ont jamais été des législes; elle nous paraît au moins aussi naturelle que l'autorité militaire exercée par M. Gambetta, qui n'a jamais été soldat. Les jurés, au surplus, sont-ils des législes? Faut-il de si longues études pour reconnaître et punir un assassin qui, sans autre motif que la haine, tue un prêtre sans défense?

La proposition Marcou.

On a annoncé que M. Marcou avait préparé une proposition ayant pour objet de provoquer des poursuites criminelles contre les auteurs et les complices du coup d'Etat du 2 Décembre 1851.

Voici le texte de cette proposition:

Considérant que le 2 Décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, président de la République Française a commis le crime de haute trahison en dissolvant par la force de l'Assemblée législative et en renversant le gouvernement établi;

Considérant qu'il a consommé cet attentat par des massacres, par des arrestations illégales, par la transportation, le bannissement et la mise sous la surveillance de la haute police de plusieurs milliers de citoyens;

Considérant qu'il a été aidé et assisté dans la perpétration de ces crimes par de nombreux complices, et notamment par les membres des commissions mixtes;

Considérant que de tels attentats, dont les conséquences lointaines ont été les désastres de la dernière guerre, appelant depuis longtemps une éclatante répression;

Considérant que l'impunité de tels forfaits serait la consécration de la théorie des coups d'Etats.

Considérant que la mort du principal auteur n'est pas un empêchement au jugement des co-auteurs et des complices, d'après la doctrine, la jurisprudence, et la pratique journalière des cours et des tribunaux;

Considérant que les coupables de ces crimes ne sont pas couverts par la prescription décennale, puis qu'elle a été forcément suspendue durant le règne de Louis Napoléon, d'après la règle de droit suivante: « *contra non valentem agere, non currit prescriptio.* » (La prescription ne court pas contre celui qui ne peut pas agir.) qu'il était en effet, impossible tant à l'action publique qu'à l'action privée de s'exercer durant cette période;

Considérant que la cour de cassation a toujours appliqué le principe de la suspension de la prescription, tant que le ministère public se trouve désarmé;

Considérant, au surplus que l'attentat de Décembre est un crime successif;

Considérant dès lors, que la prescription n'a pu commencer à courir que du jour où l'Empire est tombé;

Considérant que la justice est au dessus des considérations politiques, et que, pour l'honneur de la France et la morale des peuples, il faut ajouter à une protestation platonique contre cet attentat, une sanction, judiciaire et pénale;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de reprendre les poursuites commencées par la haute cour de justice et arrêtées aussitôt par la force.

RÉSOLUTION :

Article unique. — La Chambre des députés invite M. le Garde des Sceaux à rechercher et à traduire devant la juridiction compétente. Les co-auteurs et les complices du coup d'Etat, pour qu'ils soient jugés et punis conformément aux lois.

Mort de Georges Sand

Madame Georges Sand est morte hier matin à 10 h. à Nohant.

Sand (Amantine-Lucile-Aurore Dupin dame Dudevant) née à Paris en 1804, descend par sa famille paternelle de Maurice de Saxe. Elle entra dans la carrière littéraire vers 1832 en qualité de collaboratrice du *Figaro*. Quelque temps après elle publiait son premier roman *Rose et Blanche* fait avec M. Jules Sandeau. Puis vinrent: *Juliana, Valentine, Lelia, Jacques, André, Leone et Leoni.* De 1833 à 1838, elle donna à la *Revue des Deux-Mondes*; le *Secrétaire Intime, Lavinia, Metella, Martha*, la *marquise de Mauprat*, etc. En 1844 elle publiait: *François le Champi* et la *Mare au Diable*, un chef d'œuvre, en 1848, elle écrivit l'*Introduction aux Bulletins de la République* et fonda un journal hebdomadaire: *La Cause du Peuple*. C'est de l'année suivante que datent ses succès de théâtre dont le *marquis de Villemer* (1864) a été le plus éclatant. Il serait trop long d'énumérer tous les ouvrages de cet écrivain, l'un des plus féconds de notre siècle.

Quant à ces doctrines, voici comment elles sont résumées par elle-même dans un passage de l'*Histoire de ma vie*: « Ma religion n'a jamais varié quant au fond; les formes du passé se sont évanouies pour moi comme pour mon siècle, à la lumière de la réflexion; mais la doctrine éternelle des croyants le Dieu bon, l'âme immortelle, et les espérances de l'autre vie, voilà ce qui a résisté à tout examen, à toute discussion et même à des intervalles de doute désespéré. »

Le Tunnel de la Manche

Le forage pour les études du tunnel sous-marin avait atteint, ces jours derniers à Sangatte (près Calais), une profondeur d'environ 60 mètres.

Cette entreprise, qui sera l'une des plus remarquables du XIXe siècle avait été étudiée par le premier consul et Charles Fox, mais Napoléon eut bientôt d'autres projets en tête. De 1834 à 1866, M. Thomé de Gamond appela de nouveau l'attention publique sur ce sujet, mais on n'avait pas à cette époque la faculté de remuer de grands capitaux comme aujourd'hui, et l'entreprise fut encore ajournée.

Depuis la loi du 2 août 1875, promulguée par le Président de la République Française, sir Jhon Avokshaw, secondé par un groupe d'ingénieurs anglais, et M. Lavallày, avec le concours de quelques ingénieurs français, ont pris sérieusement l'affaire en main.

C'est le 27 juillet 1875 que commenceront les premières opérations du sondage.

Une commission géologique, composée de M. A. Lavalley, qui a attaché son nom au percement de l'isthme de Suez, de M. Delesse, ingénieur en chef des mines de M. Porlier, de M. Lapparent, ingénieur, et de M. Larousse, avait été formée au préalable. Il s'agissait tout d'abord de déterminer la limite méridionale de la couche de craie qui va d'une rive à l'autre.

Cette ligne disparaît dans la mer à Wissant et reparaît au Nord de Folkestone. Le tunnel doit être percé sur une ligne parallèle à quelques lieues à l'Est de ces deux points.

Les géologistes prétendent que s'il existe des vides dans les différentes couches, les arrêtés de la surface doivent présenter une forme irrégulière; mais que si, au contraire, les bords sont réguliers, la couche doit l'être également et que, dans ce cas, on peut faire le tunnel sans difficulté.

C'est à ce travail d'études préliminaires que se livrent, en ce moment, les commissions des deux nations que sépare le détroit, mais que tant d'intérêts réunissent.

La mort d'Abdul-Aziz

Le *Daily News* publie la dépêche suivante:

Vienne, 6 juin.

Un témoin oculaire raconte que le corps d'Abdul-Aziz a été trouvé entièrement nu. Le défunt était à moitié couché sur un lit en face de la fenêtre et semblait avoir perdu tout son sang en contemplant la mer. Du sang était répandu par toute la chambre. « Nous avons vu, dit le correspondant, une paire de de ciseaux de dix centimètres de longueur et des coupures au-dessous du pli des deux bras.» Abdul-Aziz, quelques jours auparavant, avait eu des accès de folie pendant lesquels il déplorait la perte de son trésor. On assure que Mourad V a l'intention de proclamer une amnistie générale le 20 juillet.

Les journaux allemands ne dissimulent pas qu'ils ne croient pas à un suicide.

LA NUIT DU 29 AU 30 MAI.

Les détails que nous avons donnés sur les circonstances dans lesquelles s'est accomplie la révolution de Constantinople se trouvent complétés par la correspondance reçue par le *Temps*. Midhat-Pacha a été l'âme du complot, formé au lendemain de la manifestation des softas. Il rallia à ses projets Husseinn-Avni Pacha, et tous deux entreprirent de convertir le grand-vizir. Celui-ci ne ne tarda pas, suivant le correspondant du *Temps*, à se laisser convaincre.

Mehemet-Ruchdi-Pacha est patriote. On lui représenta le danger de la patrie, sa perte certaine, si l'on n'agissait au plus tôt contre le sultan Abdul-Aziz, qui opposait une fin de non-recevoir aux demandes les plus légitimes. Le grand-vizir finit par accepter les propositions qui lui étaient faites, et, à partir de ce moment, sa fermeté ne s'est pas démentie. Un secret absolu fut gardé par les conspirateurs. Ils jouaient leur tête. Ils auraient perdu certainement la partie et la vie si le sultan avait eu le moindre soupçon. Midhat-Pacha jugea néanmoins qu'il était indispensable de prévenir le prince Mourad, choisi par les conjurés, conformément au droit, comme le successeur d'Abdul-Aziz. Le ministre se chargea lui-même de ce soin. L'héritier présomptif se rendit de nuit dans la modeste maison d'un de ses plus humbles serviteurs, et là il eut un long entretien avec Midhat-Pacha. Celui-ci lui exposa la situation. Il lui dit que sa nation comptait sur lui, qu'il ne devait avoir aucun scrupule à accepter, Abdul-Aziz s'étant rendu lui-même impossible; que d'ailleurs, s'il refusait, on proclamerait son frère Hamid, qui, d'après le droit où plutôt l'usage musulman, doit succéder à Mourad comme étant, après lui, le prince le plus âgé de la famille impériale. Mourad accepta, et il fut convenu qu'au jour et à l'heure fixés par les conjurés il serait à leur disposition.

On sait que dans la soirée du 29 mai, Abdul-Aziz fit demander à plusieurs reprises le ministre de la guerre, qui se crut trahi et fit dès lors presser les conjurés. Il paraît que c'est à tort qu'Hussein-Avni s'alarmait. Si Abdul-Aziz insistait ainsi, c'est qu'à l'issue de la représentation d'une comédie turque à laquelle il venait d'assister, s'étant mis à la fenêtre, il avait vu glisser sur le Bosphore un bateau chargé de troupes. Le sultan désirait savoir si ces soldats se rendaient en Herzégovine ou en Bulgarie. Mais Hussein-Avni-Pacha ignorait ce détail. Immédiatement il alla prévenir le grand-vizir et Midhat-Pacha de ce qui se passait, et il fut convenu qu'on agirait tout de suite. C'est alors que les ordres nécessaires furent donnes aux commandants des troupes chargés de cerner le palais. Le correspondant du *Temps* trace un tableau pittoresque de l'entrevue d'Avni-Pacha avec le prince Mourad.

Les gens de Mourad-Effendi, qui était consigné au palais et non dans sa maison de campagne, furent prévenus. On vint chercher le ministre pour le conduire auprès du prince. Celui-ci était très-inquiet. Tout ce mouvement de troupes n'avait pas eu lieu sans que, dans l'état d'esprit où il se trouvait, à la veille de jouer sa tête, il n'eût pas perçu quelques bruits inusités. Son agitation était extrême. Il avait fait prévenir le prince Hamid, son frère et son ami, de se tenir prêt à tout événement.

Tout à coup, on lui dit qu'Hussein-Avni-Pacha est là, demandant à lui parler sur l'heure. Le ministre de la guerre tenait au poing un revolver à six coups. Il annonce à Mourad que le moment est venu et qu'il doit le suivre. Mourad hésite, Hussein-Avni le presse de partir, d'abord avec respect, puis avec brusquerie. Le prince cède et reçoit du ministre un revolver tout armé. Il se met en marche, précédé d'un domestique fidèle et suivi d'Hussein-Avni. On arrive bientôt après au quai, où un caïque à cinq paires de rames attendait, par ordre du ministre de la guerre, qui a exécuté le coup d'Etat avec une rare audace et une incontestable habileté. La légère embarcation reçoit ses passagers et file à toute vitesse vers Stamboul, où elle accoste à l'échelle de Sirkedji-Iskelessi (l'échelle des marchands de vinaigre). Là stationnait un coupé que conduisait un jeune aide de camp d'Hussein-Avni, déguisé en cocher. On gagne en toute hâte le séraskiérat (ministère de la guerre). Mourad-Effendi est reçu, en descendant de voiture, par le grand vizir et par Midhat-Pacha. Immédiatement on lui fait signer un iradé par lequel le sultan Mourad ordonnait à l'ex-sultan Abdul-Aziz de quitter Dolma-Bagtché, avec sa famille, et de se rendre au palais de Top-Capou (la porte du canon).

C'est à Redif-Pacha que fut confiée la délicate mission d'avertir Abdul-Aziz. Il s'en acquitta avec énergie:

Le général fait immédiatement occuper le selamlix, c'est-à-dire la partie du palais réservée aux hommes, par les élèves de l'Ecole militaire. Lui-même frappe à la porte du harem avec la poignée de son yatagan. Le chef des eunuques (Kislar Agassen, chef des jeunes filles) se présente en proie à une vive colère. Il demande quel est l'insensé qui se permet cette grave infraction à toutes les règles. Le général répond que c'est lui, Redif-Pacha, qui vient arrêter le sultan Abdul-Aziz. La colère de l'eunuque ne tient pas contre ce qu'il considère comme un acte de folie. Il rit aux éclats et ne redevient sérieux que lorsqu'il aperçoit le groupe armé qui entoure le général. Cependant Redif-Pacha s'impatiente. Il entre dans le harem, suivi des élèves de l'Ecole militaire. Quelques eunuques veulent crier et résister. On leur lie les mains et les pieds, on les bâillonne et on passe. Quelques instants après, Redif-Pacha, toujours escorté des élèves officiers, qui comprennent l'importance de la partie qui se joue et de leur rôle patriotique, entrait dans la chambre à coucher du sultan. Abdul-Aziz, réveillé en sursaut, saute à bas de son lit. Redif-Pacha fait sortir son escorte et prie respectueusement son ex-maître de s'habiller au plus tôt. Il lui signifie en même temps l'ordre du sultan Mourad. Abdul-Aziz s'emporte et brise une glace. Sa mère, la sultane validé, qui a été prévenue, arrive échevelée. Sa nature de femme du peuple, d'ancienne esclave, reprend le dessus. Elle jette à la face de Rédif-Pacha toutes les invectives de la langue turque, si riche en injures. Le vieux général ne sourcille pas. Pour toute réponse, il fait observer à Abdul-Aziz que, s'il tient à la vie, il doit se hâter. Cette menace fait tomber la colère de la mère et du fils. Ils s'apprêtent à partir, ils partent.

Si nous en croyons le correspondant du *Temps*, Abdul-Aziz aurait alors montré peu de dignité.

En s'embarquant dans le caïque qui allait l'amener à Top-Capou, Abdul-Aziz a maudit son neveu Mourad: « Si j'avais su, a-t-il dit tout haut, quelle plante était ce Mourad, je l'aurais arrosée avec du poison. » (Mourad,

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 10 Juin 1876.

— 41 —

LES

Chevaliers de l'écritoire

XIV. — DEUX SYSTÈMES COMMODES POUR DEVENIR LITTÉRATEUR

(*Suite*).

La pièce sur laquelle elle s'ouvrait était presque déserte, mais elle conduisait à une autre d'où s'échappaient des bouffées de chaleur, et le vague murmure produit par une foule.

— Nous sommes arrivés, dit Nébulos.

— Eh bien? demanda Cajol.

— Regarde et comprends.

Les amis de Cajol se trouvaient en présence d'une centaine de personnes assises sur des chaises; en face se trouvait une table couverte d'un tapis vert.

Autour de cette table se tenaient une dizaine d'hommes ayant le regard fatidique et vitreux, je ne sais quelles lueurs couraient par intervalles sur leurs prunelles. Ces hommes, immobiles comme des extatiques de l'Inde, gardaient la tête droite, le buste roide, ils fixaient l'espace, et leurs mains, qui tenaient un crayon, couraient sur le papier avec une régularité rapide qui ressemblait à un mouvement automatique.

Presque au même instant tous les crayons s'arrêtèrent, et l'assemblée se disposa à écouter avec un profond respect le président, qui paraissait prêt à prendre la parole.

— Messieurs, dit le président, d'une voix solennelle, nous avons reçu depuis notre dernière séance des adhésions nombreuses à nos consolantes croyances. Les idées spirites se propagent avec la rapidité de la lumière. Les ambassadeurs annamites et des envoyés de Siam ont honoré nos réunions de leur présence. Les célèbres prestidigitateurs chinois, qui accomplissent des faits prodigieux, nous ont fait demander à être des nôtres. Cette proposition sera votée à la fin de la séance.

Maintenant, que les médiums veuillent bien nous faire connaître de qui leur sont venues les communications qu'ils viennent d'écrire.

— Vous, monsieur Poinsot? demanda le secrétaire.

M. Poinsot, gros homme rougeaud, pansu, qui le jour débitait des trois-six, salua d'un air paterne, et répondit modestement:

— De saint Augustin, Monsieur.

— Et vous, monsieur Gérard?

Un jeune homme, blond de cheveux, de barbe et de moustache, s'écria d'une voix formidable:

— D'Archimède, monsieur! Elle contient le récit de ses émotions intimes pendant le siége de Syracuse, dont il ne se douta même pas, absorbé qu'il était dans la solution de son problème.

— Et vous, Monsieur Louis?

— De Galilée.

— Vous, madame Armande?

— De Jeanne d'Arc, qui continue à me dicter ses mémoires.

— Et vous, monsieur Rochardeau?

— De Condé; je connais maintenant mieux l'histoire de la Fronde que l'auteur de *Madame de Longueville*.

Il y eut un moment de silence.

Les personnes désignées sous le titre de médiums, et nominativement appelées, rangèrent les feuillets de communications et se disposèrent à lire ce qu'elles avaient écrit.

Gabriel s'approcha de Cajol et lui dit à l'oreille:

— Avons-nous donc tous mangé du hatchich, ou nous avez-vous conduits dans une maison de fous?

— Ni l'un ni l'autre, répondit le professeur de romans; ceci est assez curieux pour que vous qui êtes un écrivain d'avenir, vous puissiez en parler quelque part. Vous remarquerez que tous ces gens sont dans un état cérébral que l'on n'a pas soigné encore et que les médecins et les philosophes ne définissent pas.

— Silence! fit le président.

M. Poinsot lut une grande page sur l'amour de Dieu.

Quand il eut fini l'assemblée battit des mains.

— Ce n'est pas de moi, Messieurs, répétait modestement le médium, c'est du saint Augustin tout pur!

Les Mémoires de Jeanne d'Arc dictés par elle-même, les émotions d'Archimède, les batailles de Condé, et le fait de l'attaque du faubourg Saint-Antoine; la religion, la politique, l'histoire, la littérature, l'astronomie, l'économie sociale, le roman, se mêlaient, se confondaient; et au bas de toutes ces pages les médiums signaient, conduits par la main invisible de l'*esprit* qui se communiquait à eux, les noms les plus grands, les plus augustes, les plus sacrés.

On souhaitait une sonate de Mozart, on évoquait Mozart, qui guidait les doigts d'un monsieur et lui écrivait une sonate.

On désirait un passage inédit de Bourdaloue. Rien de plus facile; l'*esprit* de Bourdaloue composait une page sur un sujet religieux.

Une intelligence étroite, grossière, pouvait s'unir ainsi à une intelligence sublime, arracher une âme à la vision céleste pour la ramener sur la terre afin de s'inspirer de ses pensées, prendre son style, sa couleur, et se croire réellement visitée, possédée par elle.

Quand toutes les communications furent épuisées, l'on vota l'admission des Chinois, et l'assemblée se sépara en s'extasiant sur les beautés des pages obtenues.

— Que vous avais-je dit, Nébulos! s'écria Cajol. Je vous demande à quoi sert d'enseigner aux hommes la littérature, quand ont peut leur imposer les mains, leur placer un crayon dans les doigts et leur dire: Maintenant, tu auras à volonté la pompe de langage de Bossuet, l'aisance spirituelle de madame de Sévigné et le génie de Corneille.

— Voyons, Monsieur, dit Gabriel, cette plaisanterie ressemble fort à une mystification.

— Une mystification! répliqua Nébulos; mais cette société a ses livres, ses journaux, ses revues, ses brochures ses adeptes, ses grands prêtres, ses photographes... elle s'allonge comme le chiendent sous la terre et pousse ses ramifications partout... Sa conversation avec les vivants est sans charme, on fait revenir les morts dans de petites tables, et les académies couronnent des livres dictés par la typologie... J'ai voulu vous montrer une chose étrange, inouïe dans un siècle de progrès... Tous les gens que vous venez de voir sont convaincus qu'ils s'entretiennent avec les grands hommes dont vous avez entendu citer les noms... On fait une littérature digne de Cyrano de Bergerac avec ces révélations posthumes et ces ouvrages de spectres... Cela semble si incroyable qu'on le nie, mais vous êtes témoin...

— Ce que j'aimerais à savoir, dit Gabriel, c'est si les directeurs de maisons de santé donnent une prime à ces sortes de cercles.

— Je l'ignore, répondit Nébulos; mais quand on rit des folies de la littérature échevelée, nous pouvons nous dire, en guise de consolation, qu'elle sort au moins de notre propre cervelle.

— Ce sont des hallucinés, rien de plus, s'écria Cajol.

— Eh! sans doute, répliqua Nébulos, mais ces gens font des adeptes, et je connais des malheureux qui, après avoir assisté à de pareilles séances, passent des jours entiers immobiles devant une table, le poignet roidi, les doigts crispés sur un crayon, faisant des lignes comme un apprenti graveur, en attendant que, la faculté médiaminique se développant, ils arrivent à écrire rapidement sous la dictée, l'impulsion de leur démon familier... Nous avions déjà trop de gens de lettres produisant pour leur propre compte; aujourd'hui des librairies entières sont encombrées d'ouvrages reproduits d'après l'hallucination de ces malheureux.

— Mais enfin, demanda Gabriel, l'effet existe-t-il?

— Il est certain qu'ils subissent une impulsion étrangère à leur volonté.

— Qui la leur donne?

— Un agent secret, vital, fluidique, d'après l'avis de quelques savants: quant à moi, je n'y trouve qu'une question de démonologie.

— D'ailleurs, dit Cajol, qui peut constater l'identité de leurs esprits;

— Personne!

— Qui la leur affirme à eux-mêmes?

— La signature apocryphe apposée au bas de leur page d'écriture.

— Et la police permet ces jongleries? demanda Gabriel.

(*A suivre*).